



Héritage d'une personne sous tutelle de l'état

Par **grega06**, le **18/04/2013 à 16:15**

Bonjour,
Ma mère qui m'a abandonné à ma grand-mère à l'âge de 8 ans a été placée sous tutelle de l'état.
J'ignore depuis combien d'années puisque ni le juge, ni la tutelle ne m'en a informé.
Aujourd'hui, j'apprend que ma mère va toucher un héritage.
Je voudrais savoir à qui va aller cet argent.
Puisqu'elle ne peut pas gérer ses biens financiers, est-ce moi, son héritier direct qui doit recevoir l'héritage ?
Dois-je écrire au juge des tutelles ?
Merci pour votre aide.

Par **Moujick**, le **18/04/2013 à 21:56**

bonjour
Votre mère touchera peut-être l'héritage (si elle est héritière) et c'est la tutelle qui gèrera l'argent (au mieux, dans l'intérêt de votre mère).